

Collège d'autorisation et de contrôle

Décision du 23 juin 2011

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi le 20 octobre 2010 d'une demande provenant de la SPRL Maximum Média Diffusion (dossier FM2009-5) pour la modification des caractéristiques techniques de son service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne comme prévu par l'article 101 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels ;

Vu la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du 29 octobre 2009 autorisant la SPRL Maximum Média Diffusion à éditer le service « Maximum FM » sur le réseau de radiofréquences « LI » en vertu de l'arrêté du 27 mai 2009 fixant l'appel d'offres ;

Considérant l'absence de couverture de la zone de Malmedy par la radiofréquence « SPA 107.2 » appartenant au réseau de radiofréquences « LI »;

Considérant la possibilité prévue par l'article 106 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels d'attribuer une ou des radiofréquences de réémission sans décrochage, après examen des possibilités techniques par les services du Gouvernement ;

Considérant la disponibilité de la radiofréquence « MALMEDY 105.8 » ;

Vu la réponse reçue des services du Gouvernement flamand à la consultation publique menée du 29 avril au 3 juin 2011 inclus ;

Vu les garanties apportées par les services du Gouvernement de la Communauté française au sujet de cette réponse ;

Le Collège décide d'attribuer à la SPRL Maximum Media Diffusion la radiofréquence « MALMEDY 105.8 » en tant que fréquence de réémission sans décrochage de la radiofréquence « SPA 107.2 », tel que prévu à l'article 106 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, pour la diffusion du service « Maximum FM » et en fonction des paramètres figurant en annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 23 juin 2011.

Nom de la station : MALMEDY

Fréquence : 105.8 MHz

Coordonnées géographiques : latitude 50° N 26' 13" / 006° E 00' 59"

PAR totale : 100 W

Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol : 45 m

Directivité de l'antenne : D

Polarisation : V

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	7.0	90	0.0	180	11.0	270	0.0
10	0.0	100	0.0	190	8.0	280	0.0
20	0.0	110	0.0	200	0.0	290	0.0
30	0.0	120	0.0	210	1.0	300	19.0
40	0.0	130	0.0	220	1.0	310	19.0
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	16.0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	16.0
70	0.0	160	0.0	250	3.0	340	16.0
80	0.0	170	11.0	260	3.0	350	16.0